République Française Département de l'Hérault SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2015-04 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015

RÉGLEMENT RELATIF AUX DÉPLACEMENTS DES AGENTS DU SYDEL

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIERE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu que le SYDEL a acquis trois véhicules de services qui ont été livrés le 12 février 2015,

Considérant que l'acquisition de ces véhicules de services nous conduit à établir un nouveau règlement portant sur les déplacements des agents dans le cadre du service,

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DÉCIDE A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'adopter le règlement relatif aux déplacements des agents du Sydel ci-annexé
- ✓ De dire que ce règlement est applicable à compter de ce jour

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015 Le Président certifie sous sa responsabilité La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET